



Sommaire

Déclaration préalable du CE de juillet.....	1
Projets de découpe, d'évolution et de changement de rattachement.....	1
Projet immobilier Lyon 2020	2
Rapport sur la situation comparée emploi femmes/hommes 2017 :	2
Gestion du CE : Titres Restaurant et Télétravail.....	2

Déclaration préalable du CE de juillet

Les élus CFE-CGC alertent sur les conséquences des nouvelles lois sur le logement (Loi ELAN) pour les salariés handicapés.

Projets de découpe, d'évolution et de changement de rattachement...

▪ La découpe d'IMTW en T&GI et WIN

En juillet, les élus CE IMTW ont refusé de rendre un avis sur les consultations relatives aux dossiers T&GI et WIN car tous les CHSCT concernés n'avaient pas été consultés.

Les informations alors dispensées ne permettaient pas d'avoir une vision complète des projets de transformation d'IMTW et de donner un avis éclairé.

Fin août, à nouveau consultés sur les dossiers WIN et TG&I, les élus du CE IMTW ont voté une résolution valant avis. Déplorant le fait que nombre de salariés restent dans le doute quant aux activités qui leur seront confiées, quant aux expertises qui leur seront nécessaires, quant à une possible projection professionnelle sur 3 ans, les élus ont demandé à la direction des garanties :

- un engagement à court et moyen terme pour offrir une visibilité sur les futures activités, missions et métiers des salariés qui partent ou qui restent,
- la clarification des matrices de passage des effectifs concernés par l'évolution des directions,
- le suivi de l'évolution du métier de chaque salarié,

▪ Projet d'évolution de la direction CNC d'OLN

Le projet concerne 258 salariés avec réduction de 5 à 4 départements. Les salariés sont pour moitié sur Orange Gardens et pour moitié sur Lannion, +6 personnes sur Cesson. Les élus regrettent qu'il n'y ait pas eu de projection des effectifs et de compétences métiers par département en lien avec la GPEC. Ils notent une disparité assez importante dans les

▪ Projet de changement de rattachement de la direction QEV

Le rattachement de la direction QEV (Qualité Expérience client et Ventes) à la nouvelle division «Transformation du Groupe» concernera 75 salariés. En juillet, les élus CE IMTW ont refusé de rendre un avis sur les consultations relatives au dossier QEV car les CHSCT concernés n'ont pas été consultés.

- un tableau traçant les RPS et identifiant les problèmes et les moyens pour y remédier,

- une consultation systématique des CHSCT (cédants et prenants) dans un contexte de réorganisation, transformation, ou adaptations induites par la création de TG&I et de WIN.

Les élus du CE IMTW ont aussi demandé à la Direction un bilan des réorganisations WIN et TG&I à produire sur la base d'indicateurs de suivi définis par la Commission Evolution économique des activités, bilan à présenter en plénière d'un CE IMTW, au plus tard avant juin 2019.

Analyse de la CFE-CGC

Une nouvelle fois, la CFE-CGC alerte sur un projet d'entreprise qui va au-delà de la réorganisation présentée : les informations proposées annoncent des réorganisations dont les impacts dépassent les périmètres aujourd'hui définis pour T&GI et WIN, la Direction ayant effectivement confirmé d'autres réorganisations à venir. La CFE-CGC considère que, sur le plan collectif et individuel, les garanties dues aux salariés pour un accompagnement responsable ne sont pas suffisantes.

effectifs des 4 départements et un manque de visibilité sur l'évolution de ceux-ci.

Les élus ont voté une résolution demandant la prise en compte des points de vigilance identifiés par les CHSCT : mesures d'accompagnement, charge de travail, visibilité des plans de charge...

Les élus CE IMTW ont également entamé une action en justice pour obtenir un complément d'information ainsi que la prolongation du délai légal de consultation.

Projet immobilier Lyon 2020

Information/Consultation sur le projet

Le but du projet est de favoriser le travail collectif et la coopération entre services et de concevoir de nouveaux espaces de travail innovants mieux adaptés à la transformation digitale de l'entreprise.

Effectifs concernés : 146 personnes d'OWF et 9 personnes d'OLS. Emménagement prévu au T2 2019 dans le bâtiment SKY 56, situé dans le quartier de la Part Dieu.

Analyse de la CFE-CGC

Les élus CFE-CGC constatent que la Direction ne respecte pas ce qui est prévu par le code du travail au sujet des aménagements des espaces de travail, et n'applique pas la norme NFX35102, ni les recommandations de l'ANACT. Réduction des mètres carrés concentrant plus de salariés dans les bâtiments, réorganisation du travail en contraignant les salariés à l'instabilité permanente, cantonnement des

médecins du travail dans un rôle de faire-valoir alors qu'ils devraient être associés dès la conception des projets ...

Ils sont convaincus qu'un des objectifs des projets immobiliers est de rendre conforme les lieux à une nouvelle organisation du travail guidée non pas par la Qualité de Vie au Travail mais par le souci de réduction des mètres carrés et des coûts. L'élément majeur est l'introduction du «Flex-desk» comme aménagement cible de la direction de l'Immobilier, c'est-à-dire un principe d'aménagement sans position fixe individuelle (premier arrivé, premier servi !). Le Flex Desk pour Lyon 2020 est un aménagement avec 84% de positions de travail soit 131 places pour 155 salariés. Idem pour les places de parking avec un projet d'attribution à points. Le nouveau modèle d'organisation du travail dit «Flex-desk» semble constituer la norme et l'absence totale d'analyse des conséquences pour l'entreprise nous font craindre le pire pour les salariés.

Rapport sur la situation comparée emploi femmes/hommes 2017 :

Les chiffres clés :

Taux de féminisation : 33,03%, en faible évolution positive.

Recrutement externe : 37,84%, en baisse vs 2016 (40%).

Taux de promotion : 42,9%, en augmentation : 40,8% en 2016.

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC dénonce l'irrespect constant des obligations légales en termes d'information des élus : Où se trouve le bilan des objectifs fixés et des actions quant aux plans d'action présentés en 2017 ? En quoi plan d'action 2018 répond-t-il à l'obligation de «définir les actions qualitativement et quantitativement, évaluées et programmées selon un

échancier» ? Et pourquoi ne traite-t-il pas du domaine d'action qui doit obligatoirement y figurer : la rémunération ?

Deux résolutions ont été votées à l'unanimité :

Les élus du CE IMTW demandent à la direction de travailler avec la Commission Egalité Professionnelle, pour vérifier le diagnostic montrant des différences de traitement en défaveur des femmes et les corriger.

Les élus constatent l'incomplétude du Rapport. Ils mandatent une 3^{ème} fois le bureau du CE pour informer la DIRECCTE (Inspection du travail) du non-respect répété des obligations légales par la direction de notre établissement.

Gestion du CE : Titres Restaurant et Télétravail

Les élus ont voté une décision demandant l'attribution de titres restaurant pour les salariés en télétravail à partir du 1er octobre 2018 avec effet rétroactif au 1er juillet. Cette décision est applicable aux salariés de droit privé ayant un avenant à leur contrat de travail et aux fonctionnaires ayant un protocole d'accord de télétravail. L'attribution s'appliquera pour les jours où les salariés pratiquent le télétravail et dans les mêmes conditions d'attribution que pour les autres salariés par rapport au lieu où le télétravail s'effectue (trajet lieu de télétravail au restaurant d'entreprise supérieur à 15 mn).

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC s'est abstenue lors du vote, car réclamer un avantage financier pour les salariés est une chose mais savoir

ce qu'il coûte et comment le financer en est une autre. Quel est le coût de cette mesure ? Qui seront les réels bénéficiaires et quel sera l'impact sur ceux qui ne peuvent en bénéficier ?

Ce surcoût éventuel, aura-t-il un impact sur les autres subventions ? Pourrait-on voir les subventions actuelles réduites à la baisse en cas de dérapage du budget restauration ? **Bref, de nombreuses questions en suspens qui empêchent les élus de CFE CGC de se positionner sans aucune analyse d'impact préalable ni sans savoir si la Direction, à qui la majorité actuelle laisse la délégation de gestion, est capable de mettre en œuvre cette résolution et avec un effet rétroactif.**

- ▶ voir sur le site CFE-CGC [notre lettre sur la restauration](#).
- ▶ voir sur ALFRESCO tous [les documents présentés en CE](#)

Vos
représentants
CFE-CGC
Orange CE
IMTW

Élus CE

[David COUCHON](#)

[Amaury FRANCHETTE](#)

[Jean-Michel CAMIN](#)

[Laurent BAPPEL](#)

[Maxence d'EPREMESNIL](#)

[Thierry ROGER de GARDELLE](#)

Représentants syndicaux

[Jacques HERBAUT](#)

[Philippe VIDAL](#)

Commissions CE :

ASC : [Olivier BOUFFANT](#), [Laetitia LE](#) & [Sylvie NET](#)

Evolution économique des activités : [David COUCHON](#), [Philippe FERTE](#) &

[Thierry ROGER de GARDELLE](#) (Président)

Egalité Pro : [Véronique GARNIER](#) & [Naveena GENAY](#)

RPS / CHSCT / Projets Immobiliers : [Laurent BAPPEL](#), [David Bernard](#) & [Yannick L'HARIDON](#)

Commission des Marchés : [Amaury FRANCHETTE](#)

Emploi Formation : [Sophie NACHMAN](#), [Maxence d'EPREMESNIL](#) & [Ghislaine de SALINS](#)

Logement : [Jacques HERBAUT](#), [Ghislaine de SALINS](#) & [Thierry ROGER de GARDELLE](#) (Président)

R&D : [Jean-Michel CAMIN](#) & [Erwan PINCEMIN](#)

SI du CE : [Laurent BAPPEL](#)